

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 24 juillet 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
18 juillet 2006

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN Mme - GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

Date d'affichage

Absents : - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. Jacques Donnadiou est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

**59-2006 Conseil général de l'Hérault : contrat départemental de projet
2005-2006 – approbation programmation des actions 2006**

Monsieur le Président, explique que le Conseil général de l'Hérault a présenté en commission permanente du 19 juin 2006 le contrat départemental de projet 2005-2006 - programmation des actions 2006 - à passer avec la Communauté de communes. Cette programmation est le fruit de la mise en commun des réflexions menées par les services du Département d'une part et les élus du Bureau de la Communauté de communes aidés de ses agents d'autre part. Son élaboration s'est faite durant l'ensemble du 1^{er} semestre 2006 pour aboutir au document qui vous est présenté.

Monsieur le Président ajoute que la programmation des actions éligibles au contrat de projet pour l'année 2006 découle des objectifs définis dans l'accord cadre 2005-2006. C'est ce que vous retrouvez dans le document joint sous l'intitulé « programmation des actions 2006 ».

Monsieur le Président précise que pour l'année 2006, le montant de la participation départementale s'élèvera à 850 000€ tant en investissement qu'en fonctionnement, sur un montant de dépenses de 2 992 402€. Il s'agit de dépenses effectivement réalisées par la Communauté de communes sur l'exercice 2006. Ce financement départemental est complété par les aides relatives au contrat de Pays ainsi que les financements de droits communs (Etat, Europe et autres organismes financiers).

Le Conseil, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation du Département à hauteur de 850 000€ pour la programmation d'action 2006 de l'accord cadre 2005-2006, sur un montant global de dépenses de 2 992 402€
- d'autoriser le Président à signer cette programmation au nom de la Communauté de communes et tous documents relatif à ce dossier

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET